CADRE DE VIE

Le stationnement sur les places de livraison évolue

Depuis quelques semaines, un nouvel arrêté municipal est en vigueur concernant les conditions de stationnement sur les emplacements de livraison du centre-ville.

Publié le 13 novembre 2019

Ces derniers (voir plan ci-dessous), situés dans l'hyper-centre permettent exclusivement l'arrêt des véhicules opérant une livraison dans un délai maximum de 20 minutes, soit le temps du déchargement. Le stationnement est interdit à tous les autres véhicules sur ces places identifiées par une double ligne continue jaune, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, y compris le dimanche et les jours fériés. Le non-respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 2e classe (35 euros). Cette nouvelle disposition tend à fluidifier le trafic automobile en centre-ville en permettant aux professionnels de stationner à proximité de leur point de livraison et ce, sans gêner la circulation.

Parking du Marché
Centre Ancien
Avenue Gabriel Péri
Cours Voltaire
COURS VOLTAIRE
Rue Col. de Roux
Rue Elzéard Rougier
COURS FOCH
Cours Maréchal Foch
Rue du Lion
Rue du Chateau
Rue Christine
Rue Cité
Rue Gachiou
Rue de Guin
Rue du Four
Rue Laget
Rue Martinot
Rue Rastègue
Rue Torte
Rue Moussard
Boulevard Jean Jaurès
Rue de la Poste
Rue Henri Dunant
Rue des Coquières
Traverse des Coquières
PLACE DE L'HORLOGE
Rue de la République
Rue de L'Égalité
Rue Domergue
Cours Barthélemy
Avenue Loulou-Delfieu
Montée Peypagan
Chemin du Petit Canedel
Montée Roupe
Chemin de la Planque
Rue du Colombier
Av. Th. Neveu
Imp. du Colombier
Chemin de St Michel
Montée des Aires
Rue Jeu de Ballon
Rue Frédéric Mistral
PLACE JOSEPH RAU
Rue Marceau
Rue Jardinière
Rue Verrerie
Rue Chaulan
Rue Delphine
Rue Lieutenant Augustin Flandi
Chemin de Riquet
Rue Renarde
Boulevard Gambetta
COURS BEAUMOND
Beaumond
Rue d'Isly
Rue de Tanger
Mireille Lauze
Rue de la République